



Pass'Voyage

Partez sereinement en vacances

Mgéfi
groupe matmut ☆



ASSURANCE VOYAGE

Pass'Voyage

Un souci de santé à l'étranger, qu'il soit bénin ou plus important, peut vous coûter cher. En effet, les dépenses de soins peuvent varier énormément d'un pays à l'autre. Carte bancaire, complémentaire santé ou assurance habitation ne couvrent pas tout.

Votre mutuelle pense à vous, même au-delà de nos frontières, en vous proposant sa solution Mgéfi Pass'voyage.

2 niveaux de couvertures

Pass'voyage Essentiel : un niveau de couverture essentiel en cas d'accident ou de maladie lors d'un voyage en France ou à l'étranger (rapatriement sanitaire, avance et prise en charge des frais médicaux, prolongation de séjour pour raison médicale, assistance en cas de décès, frais de justice et caution à l'étranger...)

Pass'voyage Extension : un niveau de couverture optimal qui comprend les garanties de l'offre Pass'Voyage Essentiel, couplées à des garanties d'assurance (annulation, retard d'avion ou de train, assurance bagage, individuelle accident, responsabilité civile à l'étranger...).

PASSPORT



Les + qui font la différence



Assistance médicale et rapatriement



Un réseau de 9 400 établissements hospitaliers référencés à travers le monde



Assurance annulation et interruption de séjour (en cas d'imprévu, de suppression ou modification des congés par l'employeur)



À partir de 25 €
par personne



Une adhésion
100 % web



Jusqu'à 10 voyageurs
couverts par séjour



Couverture en frais
médicaux à l'étranger
jusqu'à 150.000 € sans
franchise



Des dépenses de soins qui peuvent peser...



Rapatriement
depuis l'île Maurice
23 000 € ⁽³⁾



Otite aigüe à New-York
Visite chez le généraliste
200 € ⁽³⁾



	Pass'Voyage essentiel	Pass'Voyage extension
Rapatriement sanitaire	✓	✓
Avance et prise en charge des frais médicaux	150 000 € ^{(1) (2)}	150 000 € ^{(1) (2)}
Prolongation de séjour pour raison médicale	✓	✓
Assistance en cas de décès	✓	✓
Frais de justice et caution à l'étranger	3 000 € ⁽¹⁾	3 000 € ⁽¹⁾
Assurance annulation	-	8 000 € ^{(1) (2)}
Retard d'avion ou de train	-	✓
Assurance bagage	-	✓
Individuelle accident	-	8 000 € ^{(1) (2)}
Responsabilité civile à l'étranger	-	4 500 000 € ⁽¹⁾
Interruption de séjour	-	5 000 € ^{(1) (2)}

⁽¹⁾ Sous réserve des dispositions prévues par la notice d'informations

⁽²⁾ Montant par personne

⁽³⁾ Montants constatés par notre équipe médicale



**N'hésitez pas
à faire un devis
directement sur
mgefi.fr**

**Vous souhaitez
souscrire ?**



mgefi.fr

**Rendez-vous sur notre site internet
pour une adhésion 100% en ligne en
quelques minutes**

Vous avez des questions ?

Consultez dès maintenant notre FAQ :

<https://mgefi.ima.eu/questions-reponses/>



Mgéfi
groupe matmut


MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA **FRANÇAISE**

Distributeur : Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité – Siren n° 4,99 982 098 – 6, rue Bouchardon - CS 50070 - 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr

IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

Tokio Marine HCC, le nom commercial de Tokio Marine Europe S.A., société membre du Groupe Tokio Marine HCC, est agréée par le Ministre des Finances du Luxembourg et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA). Tokio Marine Europe S.A. (succursale en France), 36, rue de Châteaudun, CS 30099, 75441 PARIS Cedex 09, est enregistrée au RCS de PARIS sous le No B 84,3 295 221, TVA FR 60 84,3 295 221, agissant en conformité avec les règles françaises du Code des assurances.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et règlements mutualistes.

